

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Procès-verbal de la réunion d'ajournement du conseil d'administration tenue le mardi 31 août 2021 à 20 h 00, au centre administratif dudit Centre de services scolaire, situé au 40, boulevard des Bois-Francis Nord, Victoriaville, et à laquelle sont présents :

**Administrateurs membres du personnel**

Madame Janie Bédard  
Madame Isabelle Cantin  
Madame Louise Côté  
Monsieur Frédéric Gagnon

**Administrateurs membres parents**

Monsieur Jonathan Guillemette  
Monsieur Jean-Philippe Hamel  
Madame Marie-Andrée Houle  
Monsieur Jean-François Labbé

**Administrateurs membres de la communauté**

Monsieur Mario Doucet  
Monsieur Henri Dusseault  
Madame Geneviève Martel  
Monsieur Maxime Théberge

Absences :

Madame Isabelle Fouquette  
Madame Karine Darveau  
Madame Émilie Poisson

Sont également présents :

Monsieur Alain Desruisseaux, directeur général  
M<sup>e</sup> Michael Provencher, secrétaire général  
Madame Sandra Houle, administratrice observatrice

OUVERTURE DE LA RÉUNION D'AJOURNEMENT

Constatant qu'il y a quorum, le président, monsieur Jean-Philippe Hamel, déclare ouverte la réunion d'ajournement du conseil d'administration à 20 h 03.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Isabelle Cantin propose que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que monsieur le président soit autorisé à l'inverser en cas de besoin.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

CA1-074-2108

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général fait une mise à jour de certains sujets relatifs à la rentrée scolaire 2021-2022 ainsi qu'aux mesures sanitaires en place pour le début de l'année.

CA1-075-2108

Monsieur Jean-François Labbé propose de prendre acte de la démission de madame Karine Darveau, représentante parent du secteur Warwick et de madame Isabelle Fouquette, représentante du personnel de soutien.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

RENTRÉE SCOLAIRE 2021-2022 :

A) CLIENTÈLE INSCRITE AU 16 AOÛT 2021;

(Sujet traité le 17 août 2021)

B) ORGANISATION SCOLAIRE;

(Sujet traité le 17 août 2021)

C) RESSOURCES HUMAINES;

(Sujet traité le 17 août 2021)

D) ÉTAT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT;

(Sujet traité le 17 août 2021)

E) TRANSPORT SCOLAIRE.

(Sujet traité le 17 août 2021)

PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE – RAPPORT ANNUEL 2020-2021

(Sujet traité le 17 août 2021)

BUDGET 2021-2022 DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS - ADOPTION

CA1-076-2108

- ▶ ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire des Bois-Francs doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2021-2022;
- ▶ ATTENDU QUE ce budget prévoit un équilibre entre les revenus et les dépenses;
- ▶ ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 7 943 408 \$ a été établi en prenant en considération :
  - une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 27 457 038 \$;
  - un nombre de 41 314 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et :

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- Le taux de 0,1054 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2021-2022.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jonathan Guillemette que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 182 567 391 \$ et des dépenses de 182 567 391 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 17 AOÛT 2021

CA1-077-2108

ATTENDU que le secrétaire général a fait parvenir à tous les membres dans les délais requis par la *Loi sur l'instruction publique*, copie du procès-verbal de la réunion ordinaire du 17 août 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Janie Bédard que, conformément aux dispositions de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le secrétaire général soit dispensé de donner lecture dudit procès-verbal et qu'il soit accepté tel que rédigé.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

CLÔTURE DE LA SÉANCE

CA1-078-2108

Aucun autre sujet n'étant inscrit à l'ordre du jour, madame Isabelle Cantin, propose la levée de la présente séance du conseil d'administration à 21 h 21.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

\_\_\_\_\_  
Jean-Philippe Hamel, président

\_\_\_\_\_  
Michael Provencher, secrétaire général